

RCS : TROYES  
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00352  
Numéro SIREN : 415 291 244  
Nom ou dénomination : RAKON FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 4152

rakon



S.A.S au capital de 14 827 067,80 €uros  
R.C.S Troyes 415 291 244

**COMPTES ANNUELS**  
**au 31 Mars 2022**

Pont Sainte Marie le 28/07/2022

Copie conforme à l'original  
Jean Michel JURINE  
Diracteur Général

Siège Social : 2, Rue Robert Keller  
10150 Pont-Sainte-Marie (France)

**BILAN ACTIF en k€**  
**au 31 Mars 2022**

ACTIF	31 Mars 2022			31 Mars 2021
	Montants Bruts	Amort. & Dépréciat.	Montants Nets	Montants Nets
Frais de Développement	4 109	3 746	363	567
Brevets & Logiciels	756	694	62	12
Fonds Commercial	1 896	1 896		
Immobilisations Corporelles	12 382	10 658	1 724	1 780
Immobilisations en Cours	698		698	45
Avances & Acomptes /Immos				
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	97		97	102
	-----	-----	-----	-----
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>19 938</b>	<b>16 994</b>	<b>2 944</b>	<b>2 506</b>
Matières Premières	2 784	932	1 852	1 357
En-Cours de Production	853		853	769
Produits Intermédiaires & Finis	4 387	320	4 067	4 413
	-----	-----	-----	-----
<b>Total Stocks &amp; En-Cours</b>	<b>8 024</b>	<b>1 252</b>	<b>6 772</b>	<b>6 539</b>
Avances Versées aux Fournisseurs	41		41	75
Créances Clients	4 680		4 680	5 374
Créances Fiscales	3 476		3 476	3 665
Autres Créances	7		7	5
Comptes-courants Groupe	40		40	
Valeurs Mobilières				
Disponibilités	2 194		2 194	2 975
	-----	-----	-----	-----
<b>Total Créances &amp; Disponibilités</b>	<b>10 438</b>	<b>0</b>	<b>11 338</b>	<b>12 094</b>
Charges Constatées d'Avance	162		162	55
Écart de Conversion Actif	15		15	88
	-----	-----	-----	-----
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38 578</b>	<b>18 246</b>	<b>20 332</b>	<b>21 283</b>

**BILAN PASSIF en k€**  
**au 31 Mars 2022**

<b>PASSIF</b>	<b>31 Mars 2022</b>	<b>31 Mars 2021</b>
Capital Social	14 827	14 827
Primes d'Émission & de Fusion	2	2
Report à nouveau	-5 862	-4 121
<b><i>Résultat de l'Exercice</i></b>	<b>+368</b>	<b>-3 774</b>
	-----	-----
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>9 335</b>	<b>6 934</b>
Avances conditionnées		
Provisions /Risques	120	270
Provisions /Charges	1 390	1 417
	-----	-----
<b>Total Avances &amp; Provisions</b>	<b>1 510</b>	<b>1 687</b>
Emprunts & Dettes	4 601	4 686
Avances Clients Reçues	1 231	905
Dettes Fournisseurs	1 102	1 849
Dettes Fiscales & Sociales	2 447	2 968
Comptes-courants Groupe	106	2 194
Autres Dettes		61
	-----	-----
<b>Total Dettes</b>	<b>9 487</b>	<b>12 663</b>
Produits Constatés d'Avance		
Écarts de Conversion Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 332</b>	<b>21 283</b>

**COMPTE DE RESULTAT en k€ au 31 Mars 2022**

<i><b>Rubriques</b></i>	<i><b>31 Mars 2022</b></i>	<i><b>31 Mars 2021</b></i>
Chiffre d'Affaires	20 717	29 116
Production Stockée & Immobilisée	849	-146
Subventions d'Exploitation	84	27
Reprises /Amortissements & Provisions	478	1 118
Autres Produits	502	59
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>22 630</b>	<b>30 174</b>
Achats de Marchandises & Matières Prem.	6 857	17 459
Variation de Stocks	-210	23
Autres Achats et Charges Externes	8 055	7 007
Impôts & Taxes	476	613
Salaires & Traitements	4 742	5 278
Charges Sociales	2 130	2 313
Dotations aux Amortissements	591	844
Dotations aux Provisions	511	1 046
Autres Charges	13	4
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>23 165</b>	<b>34 587</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-534</b>	<b>-4 413</b>
Différences de Changes	171	-50
Autres Intérêts & Produits Financiers	-37	-37
Dotations & Reprises de Provisions	40	-23
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>174</b>	<b>-110</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-360</b>	<b>-4 522</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>100</b>	<b>-100</b>
Impôt sur les Bénéfices		
Crédit d'Impôt Recherche	628	848
<b>RESULTAT NET</b>	<b>+368</b>	<b>-3 774</b>

**SOMMAIRE****1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE****2. FAITS SIGNIFICATIFS****3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 3.1 Immobilisations
  - a. Immobilisations Incorporelles*
  - b. Immobilisations Corporelles*
  - c. Immobilisations financières*
- 3.2 Stocks & En-Cours
- 3.3 Créances Clients
- 3.4 Valeurs Mobilières de Placement
- 3.5 Provisions pour risques et charges
- 3.6 Indemnités Retraite
- 3.7 Médailles du Travail
- 3.8 Prêt Garanti par l'État (P.G.E)
- 3.9 Avances conditionnées
- 3.10 Effets de commerce
- 3.11 Charges & Produits constatés d'avance
- 3.12 Crédit-bail
- 3.13 Opérations en Devises
- 3.14 Produits à recevoir & Charges à payer
- 3.15 Créances et Dettes
- 3.16 Chiffre d'Affaires
- 3.17 Résultat financier
- 3.18 Résultat exceptionnel
- 3.19 Transfert de Charges
- 3.20 Crédit d'Impôt Recherche
- 3.21 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)
- 3.22 Résultat fiscal
- 3.23 Engagements Hors Bilan

**4. AUTRES INFORMATIONS**

- 4.1 Capital
- 4.2 Intégration fiscale
- 4.3 Filiales & Participations
- 4.4 Dividendes
- 4.5 Rémunération des Dirigeants
- 4.6 Entreprises liées
- 4.7 Effectifs
- 4.8 Consolidation
- 4.9 Éléments post-clôture

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information ne présentant pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

## **1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE**

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux règles et principes comptables français généralement admis et en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables suivantes ont notamment été respectées :

- **Indépendance des exercices**
- **Continuité de l'exploitation**

Par une lettre de support en date du 8 juin 2022, la société Rakon Ltd (maison-mère du Groupe) s'est engagée à soutenir financièrement sa filiale française jusqu'au 30 septembre 2023.

- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

La permanence des méthodes comptables a été assurée par Rakon France au cours des derniers exercices.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2022 concernent :

- . La valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels
- . Les immobilisations incorporelles et corporelles
- . Le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- . Les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du

personnel.

- **Chiffre d'Affaires à l'avancement**

La société Rakon France avait décidé de mettre en application le chiffre d'affaires à l'avancement pour la 1<sup>ère</sup> fois au cours de l'exercice 2018-2019.

La provision pour chiffre d'affaires à l'avancement représente un montant net de 1 096 k€ au 31 mars 2022 contre une provision de 1 811 € un an plus tôt (reprise par utilisation à 85%, le solde étant inclus dans les 1 096K€).

Soit une variation de 715 k€ sur l'exercice relatif à une diminution du nombre de projets impactés à la clôture par rapport à l'an dernier.

## **2. FAITS SIGNIFICATIFS**

L'exercice 2021-2022 couvre une période de 12 mois (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) identique à l'exercice précédent (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021). Cette date de clôture coïncidant avec celle du groupe Rakon, qui clôture son exercice au 31 mars de chaque année.

Le chiffre d'affaires de la société a connu une baisse significative de **-8 399 k€** (-29%) au cours de l'exercice.

Une partie de cette baisse est imputable à l'application du Chiffre d'Affaires à l'avancement qui a eu un impact négatif.

Par ailleurs, le changement d'organisation de la branche d'activité Telco au 1<sup>er</sup> septembre 2021 a conduit à la baisse conséquente de la moitié du chiffre d'affaire (6 mois vs. 12 mois). Jusqu'à cette date, les produits fabriqués en Inde étaient facturés à Rakon France qui les refacturait ensuite au Groupe et in fine aux différents clients. Au 1<sup>er</sup> septembre, ce flux a été simplifié afin que Rakon France ne soit plus impacté. Il en a résulté la perte du chiffre d'affaires et des achats correspondants.

Malgré ce changement d'organisation et la baisse des achats en résultant, le niveau des stocks a connu une augmentation au cours de l'exercice (+293 k€).

La société a procédé à la destruction de stocks devenus obsolètes déjà provisionnés à 100% (sans impact sur la valeur nette).

L'augmentation de la provision stocks est en ligne avec l'augmentation ci-dessus.

La provision pour dépréciation des stocks a également connu une augmentation par rapport à l'exercice précédent (+60 k€).

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'est établi à une **perte de <534 k€>** cette année contre une perte de <4 413 k€> l'année passée.

Le résultat financier est, quant à lui, assez peu significatif : +174 k€ à fin mars 2022 contre <110 k€> à fin mars 2021. Constitué en grande partie par les gains de changes liées à la parité EUR-USD.

Le résultat exceptionnel est lui aussi peu significatif : +100 k€ en 2022 contre <100 k€> en 2021. Il a surtout été impacté par une reprise de provision pour risque.

Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un impact positif de +628 k€ au cours de l'exercice contre +848 k€ un an plus tôt.

Compte-tenu de tous ces éléments, le résultat net de l'exercice s'établit à un **gain de +368 k€** contre une perte de <3 774 k€> un an plus tôt.

C'est le premier résultat positif dégagé par l'entreprise depuis plusieurs années. Il est le fruit du changement d'organisation de la branche « Telco » mis en place en septembre 2021.

Ce changement, bien qu'impactant négativement le chiffre d'affaires, a permis de refacturer au Groupe le coût de l'activité Telco et d'en générer un gain.

Covid-19 : La crise sanitaire n'a pas généré de dégradation significative de l'activité ou de la situation financière de l'entreprise.

Guerre en Ukraine : la guerre a eu un impact de prise de commandes pour des radars militaires avec des achats à anticiper pour des livraisons de FY23. Cet impact n'est pas significatif pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Ce sujet est suivi précisément pour l'exercice suivant.

### **3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour mémoire, la société Rakon France SAS compte trois sites en France :

- . Un site de R&D à Gennevilliers (Hauts-de-Seine)
- . Un site de services partagés et de R&D à Mougins (Alpes-Maritimes)
- . Une unité de production située à Pont-Sainte-Marie (Aube)

Il a été décidé de transférer le siège social de la société de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) à Pont-Sainte-Marie (Aube) au cours de l'année 2021.

#### **3.1 Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur éventuelle valeur d'apport. Le cas échéant, le coût d'acquisition inclue l'estimation initiale des coûts de démantèlement et de remise en état, en contrepartie d'une provision pour charges.

Les principales variations intervenues sur les valeurs brutes immobilisées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

#### **IMMOBILISATIONS BRUTES au 31 Mars 2022 en k€**

<b>Rubriques</b>	<b>Montants au 01/04/2021</b>	<b>Acquis.</b>	<b>Cessions Rebut</b>	<b>Montants au 31/03/2022</b>
<b>IMMOS INCORPORELLES</b>				
Frais de Développement	4 033	76		4 109
Brevets & Logiciels	750	56	-50	756
Fonds commercial	1 896			1 896
Immobilisations en cours		684		684
<b>IMMOS CORPORELLES</b>				
Terrains & Aménagements	13			13
Constructions & Installations	1 472	8		1 480
Matériels Industriels	9 271	196	-3	9 464
Matériels & Mobilier	1 381	44		1 425
Immobilisations en cours	45	14	-45	14
<b>IMMOS FINANCIERES</b>	102	1	-6	97
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 963</b>	<b>1 079</b>	<b>-104</b>	<b>19 938</b>

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Types	Durées
. Frais de développement & Brevets	3 ans
. Logiciels & Matériels informatiques	5 ans
. Constructions	20 ans
. Aménagements des constructions	15 ans
. Installations générales	10 ans
. Matériels, Outillages & Appareils de Mesure	10 ans
. Mobiliers de bureau	10 ans

Le terrain n'est pas amorti et la société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

Les principales variations intervenues au cours de l'exercice sur les amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

### **AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS au 31 Mars 2022 en k€**

<i>Rubriques</i>	<i>Montants au 01/04/2021</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Montants au 31/03/2022</i>
<b><i>IMMOS INCORPORELLES</i></b>				
Frais de Développement	3 466	280		3 746
Brevets & Logiciels	738	7	-50	694
Fonds commercial	1 896			1 896
<b><i>IMMOS CORPORELLES</i></b>				
Terrains & Aménagements				
Constructions & Installations	495	75		570
Matériels Industriels	8 694	165	-3	8 856
Matériels & Mobilier	1 168	64		1 232
<b><i>IMMOS FINANCIERES</i></b>				
<b>AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>	<b>16 457</b>	<b>591</b>	<b>-53</b>	<b>16 994</b>

### **a. Immobilisations Incorporelles**

Pour mémoire, conformément à l'article 311-3 du plan comptable général, Rakon France avait procédé pour la première fois à l'activation d'une partie de ses dépenses de développement au cours de l'exercice 2012.

En effet, certaines de ces dépenses concernaient des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances d'aboutir au cours des exercices suivants.

Les frais de développement sont immobilisés s'ils sont relatifs à des projets individualisés présentant de sérieuses chances de réussite technologique et de rentabilité commerciale. En cas de succès commercial, les frais de recherche et développement immobilisés sont amortis sur la durée de vie du produit.

En cas d'échec commercial et lorsque les conditions d'inscription à l'actif ne sont plus réunies, les frais de recherche et développement capitalisés sont inscrits en charges exceptionnelles.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, la société Rakon France a procédé à de nouvelles activations d'études à concurrence de 76 k€. Ce qui porte le montant cumulé des frais de développement activés à la somme de 4 109 k€ à la fin de l'exercice.

Les amortissements correspondants ont impacté l'exercice pour -280 k€. Ils représentent un montant cumulé de 3 746 k€ à la date de clôture.

D'autres dépenses de développement figurent également à l'actif du bilan dans le poste « Immobilisations Incorporelles en Cours » pour un total de 684 k€ à fin mars 2022. Elles feront l'objet d'un transfert en immobilisations incorporelles au cours des exercices suivants, une fois ces études finalisées.

Les dépenses de recherche et les autres dépenses de développement ne respectant pas les conditions ci-dessus ont été comptabilisées directement en charge de l'exercice.

Les logiciels représentaient quant à eux 756 k€ à fin mars 2022, amortis à concurrence de 694 k€ à cette date.

Pour mémoire, le fonds commercial de 1 896 k€ avait été déprécié en totalité au cours des exercices précédents.

### **b. Immobilisations Corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat plus frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas inclus dans leur coût de production.

La valeur brute de ces immobilisations corporelles représente un total de **12 382 k€** à fin mars 2022. Les amortissements correspondants représentent un total de **10 658 k€**.

Compte-tenu de ces éléments, la valeur résiduelle des immobilisations corporelles s'élève désormais à **1 724 k€** à fin mars 2022.

### **c. Immobilisations financières**

La société Rakon France ne possède aucun titre de participation. Les seules immobilisations financières représentent des dépôts & cautionnements versés, notamment pour les loyers des sites de Gennevilliers et de Mougins.

Ces cautions représentent un montant total de 97 k€ au 31 mars 2022.

### **3.2 Stocks & En-Cours**

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de production. Les mouvements de stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition suivant la méthode du Prix Moyen Pondéré (P.M.P).

Une dépréciation de stocks est constatée dès lors qu'il y a perte probable ou que la rotation de certains articles est insuffisante. À fin mars 2022, ces dépréciations de stocks représentent un montant cumulé de **1 252 k€** contre 1 192 k€ un an plus tôt.

Les en-cours, produits semi-finis et finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels.

Rakon France SAS a procédé à des inventaires tournants réguliers au cours de l'exercice. À cette occasion, des destructions de stocks dépréciés ont été effectuées.

Compte-tenu des dépréciations de stocks, la valeur des stocks nets s'établit à **6 772 k€** à fin mars 2022, contre 6 539 k€ un an plus tôt.

### **3.3 Créances Clients**

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les créances clients sont réputées être à court terme (moins d'un an) et représentent un montant brut total de **4 680 k€** à fin d'exercice contre 5 374 k€ un an plus tôt.

Cette baisse s'expliquant essentiellement par le changement effectué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans la gestion de la ligne de produit « Telco » (cf paragraphe Faits Significatifs).

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à leur recouvrabilité. Cependant, il n'existait aucune provision pour risque client à la fin de l'exercice.

### **3.4 Valeurs Mobilières de Placement**

Rakon France ne possède pas de valeurs mobilières de placement.

### **3.5 Provisions pour Risques et Charges**

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- . La société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés
- . Qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation
- . Et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée

À fin mars 2022, les principales provisions pour risques et charges sont les suivantes :

<b>Rubriques</b>	<b>Montants</b>
Provision pour garanties clients	30 k€
Provision pour risques de changes	15 k€
Provision pour autres risques	75 k€
Provision pour engagement de retraites	1 308 k€
Provision pour médailles du travail	83 k€
<b>Totaux</b>	<b>1 510 k€</b>

### **3.6 Indemnités Retraite**

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite représentent un montant cumulé de **1 308 k€** à fin mars 2022 contre 1 352 k€ un an plus tôt.

Plusieurs départs à la retraite ont eu lieu au cours de l'exercice. Le montant des indemnités versées n'a pas été entièrement compensé par l'acquisition de nouveaux droits par les salariés.

Cette provision est calculée selon les hypothèses suivantes :

- . Age de départ à la retraite de 60-62 ans pour les Etam & les Ouvriers
- . Age de départ à la retraite de 65-67 ans pour les Cadres
- . Taux d'inflation de 3,8% par an
- . Taux d'actualisation de 1,77% contre 0,74% l'an dernier
- . Taux de survie Hommes /Femmes suivant les tables de l'Insee 2021
- . Taux de charges sociales moyen de 45 à 48% suivant les catégories
- . Taux de turnover retenu moyen pour les 3 catégories

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords nationaux pour les Cadres, et la convention de la métallurgie de la région parisienne pour les non Cadres.

### **3.7 Médailles du Travail**

Cette provision pour Médailles du Travail représente un montant de **83 k€** à fin mars 2022, en légère augmentation par rapport au montant de mars 2021. Le paiement de médailles à certains salariés étant compensé par l'augmentation naturelle de cette provision.

Les hypothèses de calcul retenues (tables de survie, inflation, taux de charges sociales...) sont les mêmes que celles ayant servi pour le calcul des indemnités de départs à la retraite.

### **3.8 Prêt Garanti par l'Etat**

La Société avait conclu un contrat de prêt d'un montant total de **3 500 000 Euros**, accordé par la banque Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre du dispositif de prêts garantis par l'État.

La mise en place de ce prêt a été faite dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 par la loi du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020, complétée par un arrêté du même jour. Ce prêt avait été accordé le 23 avril 2020 et les fonds débloqués le 15 juin 2020.

Il a été conclu pour une durée de 12 mois, avec une option d'amortissement du prêt sur une période additionnelle de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans.

La société a choisi de reporter le remboursement d'un an contre paiement des intérêts pour la période reportée. La première échéance de remboursement devant intervenir en juillet 2022.

### **3.9 Avances conditionnées**

La société ne bénéficie plus d'avances sans intérêt consenties en faveur de la recherche dont le remboursement était conditionné au succès des opérations qu'elles finançaient. Les remboursements effectués auprès d'OSEO au cours des exercices précédents ont ramené ces avances à zéro.

### **3.10 Effets de commerce**

La société procède par virements, chèques et prélèvements et non pas par effets de commerce. Il n'y avait donc pas d'effets à payer aux fournisseurs au 31 mars 2022. Côté clients, il n'y avait pas non plus d'effets à recevoir non encore échus à la date de clôture.

### **3.11 Charges & Produits constatés d'avance**

Les charges constatées d'avance comprennent principalement les éléments suivants :

- . Marchandises facturées dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés à la société à la date de clôture ;

- . Services facturés à la société alors qu'ils n'ont pas été rendus par le fournisseur.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux livraisons de marchandises facturées, mais dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés au client de la société à la date de clôture.

### **3.12 Crédit-bail**

Aucune redevance de crédit-bail n'a été versée au cours de l'exercice.

### **3.13 Opérations en Devises**

Pour faire face à l'évolution du **Dollar**, la société dispose de deux comptes bancaires libellés dans cette devise, ce qui lui permet de faire des compensations entre les achats et les ventes, et d'atténuer ainsi l'effet des variations des taux de change.

Par contre, la société ne dispose pas de comptes bancaires dans d'autres devises, compte tenu des faibles volumes réalisés.

À la fin de l'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de clôture. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges financières de l'exercice.

L'évolution positive des différentes devises, notamment celle du Dollar, s'est traduite par un gain net de **+171 k€** sur le résultat financier de l'exercice.

Par ailleurs, la provision pour pertes de change a atteint la somme de **15 k€** au 31 mars 2022.

### **3.14 Produits à recevoir & Charges à payer**

La décomposition des produits à recevoir et des charges à payer est donnée dans le tableau ci-dessous :

<b>Rubriques</b>	<b>Produits à Recevoir</b>	<b>Charges à Payer</b>
Fournisseurs		275 k€
Clients (*)	1 154 k€	5 k€
Personnel		1 054 k€
Social		514 k€
Fiscal		50 k€
<b>TOTAUX</b>	<b>1 154 k€</b>	<b>1 898 k€</b>

(\*) Les 1 154k€ de Produits à recevoir sont principalement liés au traitement du Chiffre d'affaire à l'avancement – se référer à la note concernant le Chiffre d'affaires à l'avancement

**3.15 Créances et Dettes**

La décomposition des créances et dettes à fin d'exercice par dates d'exigibilités est donnée dans le tableau ci-dessous :

<b>Libellés</b>	<b>Créances -1 An</b>	<b>Créances +1 An</b>	<b>Dettes -1 An</b>	<b>Dettes +1 An</b>
Immobilisations financières		97 k€		
Créances Clients	4 680 k€			
Impôts & Taxes (*)	1 136 k€	2 340 k€	337 k€	8 k€
Financements B.P.I			596 k€	505 k€
Créances & Dettes Groupe	40 k€			
Dettes Fournisseurs (**)			1 102 k€	
Dettes au Personnel		3 k€	1 323 k€	
Organismes Sociaux	3 k€		779 k€	
Autres Créances & Dettes			106 k€	
<b>Totaux</b>	<b>5 859 k€</b>	<b>2 440 k€</b>	<b>4 243 k€</b>	<b>513 k€</b>

(\*) En ce qui concerne les créances fiscales, la société a obtenu au cours de l'exercice le remboursement du crédit d'impôt recherche **2017**.

Elle a par ailleurs déposé les demandes de remboursements suivantes :

1. **+695 k€** au titre de l'année civile **2018**
2. **+640 k€** au titre de l'année civile **2019**
3. **+823 k€** au titre de l'année civile **2020**
4. **+628 k€** au titre de l'année civile **2021**

Soit un montant cumulé de **2 786 k€** pour les quatre années.

Pour mémoire, un courrier de l'administration reçu en septembre 2016 stipulait que du fait de son appartenance à un groupe, la société RAKON ne pouvait plus bénéficier du régime de faveur appliqué aux petites entreprises.

Les crédits d'impôt recherche 2018 et ultérieurs sont donc dorénavant soumis au remboursement suivant le régime de droit commun. Sans pouvoir bénéficier de remboursements anticipés appliqués précédemment.

### **3.16 Chiffre d’Affaires**

Le Chiffre d’Affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et où l’encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain.

Les ventes qui ne correspondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « Produits constatés d’avance ».

D’une manière générale, ce transfert de propriété résulte soit de la livraison proprement dite au client, soit des clauses contractuelles des marchés.

La décomposition du Chiffre d’Affaires par zones et par nature se présente comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>France</b>	<b>Export</b>	<b>Totaux</b>
Ventes de Marchandises	1 486 k€	14 838 k€	16 324 k€
Ventes de Biens	1 948 k€	876 k€	2 824 k€
Vente de Services	207 k€	1 362 k€	1 569 k€
<b>Totaux</b>	<b>3 641 k€</b>	<b>17 076 k€</b>	<b>20 717 k€</b>

### **3.17 Résultat financier**

Le résultat financier de l'exercice s'élève à un gain de **+174 k€** qui se décompose de la manière suivante :

<b>Libellés</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Écarts de changes	-604 k€	+775 k€
Provision /Pertes de changes	-15 k€	+55 k€
Autres éléments financiers	-37 k€	
<b>Totaux</b>	<b>-656 k€</b>	<b>+830 k€</b>

### **3.18 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'établit à un gain de **+100 k€** qui se décompose de la manière suivante :

<b>Libellés</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Valeur des immobilisations cédées ou sorties		
Autres éléments exceptionnels	-10 k€	
Dotation & Reprise /autres risques exceptionnels	-60 k€	+170 k€
<b>Totaux</b>	<b>-70 k€</b>	<b>+170 k€</b>

### **3.19 Transfert de Charges**

Il n'y a eu aucun mouvement constaté sur ce poste au cours de l'exercice.

### **3.20 Crédit d'Impôt Recherche**

La société Rakon France a engagé des dépenses de recherche et de développement pour un montant cumulé de **1 451 k€** après capitalisation de 761k€ au cours de l'exercice 2021-2022, en régression par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'année civile **2021**, une créance relative au Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de **628 k€** a été comptabilisée en « Créances Fiscales ». Par ailleurs, celui de 2017 nous a été remboursé par l'Administration Fiscale au cours de l'exercice.

L'exercice se terminant le 31 mars, une créance supplémentaire de 150 k€ a été provisionnée au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Au final les C.I.R 2018 à 2021 inclus ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 représentent une créance fiscale d'un montant total de **+2 936 k€** au 31 mars 2022.

Cependant, des financements partiels de **1 022 k€** ont été obtenus auprès de la B.P.I au titre des C.I.R 2018 et 2019. Ces avances font l'objet de paiements mensuels d'intérêts financiers.

### **3.21 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)**

La société Rakon France a bénéficié du dispositif de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au cours des exercices 2016 à 2018. Ce dispositif permettant un allègement de la masse salariale, notamment pour les bas salaires de l'entreprise.

Le CICE 2017 a été remboursé par l'Administration Fiscale au cours de l'exercice. Celui de 2018, représentant une créance de **+83 k€**, a été financé à concurrence de **79 k€** par la B.P.I

### **3.22 Résultat fiscal**

L'exercice 2021-2022 s'est traduit par un **bénéfice** comptable de **+368 k€** pour un chiffre d'affaires de 20 717 k€.

Après retraitements fiscaux, le résultat fiscal s'est élevé à une perte de **-249 k€**. Ce résultat fiscal déficitaire vient s'ajouter aux reports fiscaux déficitaires des exercices antérieurs.

Avant imputation de ce résultat, la somme des reports déficitaires antérieurs représentait la somme de **70 118 k€**. À l'issue de cette nouvelle imputation, le montant total des reports déficitaires s'élève désormais à **70 367 k€**.

Les résultats positifs éventuels des exercices ultérieurs pourront donc être imputés à concurrence de cette somme.

### **3.23 Engagements Hors Bilan**

Le mécanisme de droit individuel de formation (DIF) a fait l'objet de différentes réformes. Il n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes de la société.

## **4. AUTRES INFORMATIONS**

### **4.1 Capital**

Le capital social de Rakon France est composé de **972 592 actions** ordinaires au prix nominal de **15,2449 Euros**, soit un capital de **14 827 067,80 Euros**.

Compte tenu des pertes cumulées au cours des exercices précédents et du report à nouveau négatif en résultant, il a été nécessaire de procéder à une recapitalisation de la société.

Cela s'est traduit par une réduction de **-2 032 k€** du capital social par imputation du report à nouveau. Puis par une augmentation du même montant par incorporation du compte-courant Groupe. Cette deuxième opération étant assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Ce capital est détenu à 100% par la société Rakon UK Holdings Limited, dont le siège est situé Mitre House, 160 Aldersgate Street, Londres EC1 ADD (Royaume-Uni).

### **4.2 Intégration fiscale**

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

### **4.3 Filiales & Participations**

Rakon France S.A.S ne possède pas de participations.

### **4.4 Dividendes**

Rakon France S.A.S n'a versé aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

**4.5 Rémunération des Dirigeants**

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée dans la présente annexe car elle conduirait à donner une information individualisée de nature confidentielle.

**4.6 Entreprises liées**

Les montants concernant les entreprises liées au groupe RAKON sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Rubriques</b>	<b>31-mars-22</b>	<b>31-mars-21</b>
Créances clients Groupe	+796 k€	+951 k€
Dettes fournisseurs Groupe	-242 k€	-1 125 k€
Compte-Courants & Prêts	+40 k€	-2 194 k€
Autres Services Extérieurs (a)	-1 180 k€	-1 451 k€
Refacturation Frais R&D Telco (b)	+1 468 k€	-
Refacturation Royalties Telco (b)	+500 k€	-

En raison de la réorganisation de la branche d'activité « Telco », les flux clients et fournisseurs intra-groupe ont connu une forte diminution au cours de l'exercice.

- (a) Les autres services extérieurs représentent les refacturations faites par le groupe pour les frais centraux. Notamment une quote-part des frais des services informatiques, administratifs, commerciaux et de marketing. Ces frais ont été revus à la baisse en cours d'année suite à la réorganisation de la branche d'activité « Telco ».
- (b) Ces refacturations sont intervenues en cours d'exercice suite à la réorganisation de la branche « Telco »

**4.7 Effectifs**

À fin mars 2022, les effectifs de la société se décomposaient comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>31 Mars 2022</b>	<b>31 Mars 2021</b>	<b>Variations</b>
Ingénieurs	51	49	+2
Etam	19	23	-4
Ouvriers	13	12	+1
Apprentis & Stagiaires	6	7	-1
<b>Totaux</b>	<b>89</b>	<b>91</b>	<b>-2</b>

L'effectif salarié moyen est resté stable (90,7 équivalent temps plein) comparé à l'exercice précédent.

Cependant, les effectifs de la société ont légèrement diminué à la clôture de l'exercice ; Cette variation est relative à une modification de la composition des effectifs, notamment une baisse dans la catégorie « ETAM », le nombre d'ingénieurs et cadres étant, quant à lui en augmentation, tandis que le nombre d'ouvriers et de stagiaires est resté stable.

#### **4.8 Consolidation**

Rakon France SAS ne publie pas de comptes consolidés.

#### **4.9 Éléments post-clôture**

La société Rakon France SAS n'a pas connu d'éléments post-clôture susceptibles de modifier de façon rétroactive les comptes sociaux au 31 mars 2022.

Le remboursement de la première échéance du P.G.E a été réalisé comme prévu le 15 juillet 2022.

**RAKON France SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 14.827.067,80 euros  
Siège social : 2, Rue R. KELLER 10150 Pont Sainte Marie

415 291 244 R.C.S. Troyes

(la « Société »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 29 JUILLET 2022**

L'an deux <mille vingt-neuf>,  
Le vingt-neuf Juillet,  
A 11 heures

La société de droit anglais, Rakon UK Holdings Limited, elle-même représentée par Monsieur Sinan ALTUG, agissant en qualité de Président et Associé unique de la société Rakon France SAS, a pris les décisions relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et conventions ;
- à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- au quitus à la Présidence ;
- au dépôt des statuts de la Société ;
- questions diverses ;
- pouvoirs ;
- renouvellement mandat des CAC.

Le Président a mis à la disposition de l'associé unique :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- le texte des décisions qui lui sont soumises ;

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la Société, convoqué par lettre remise en main propre contre décharge, est absent et excusé.

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, l'associé unique, a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2022 et des comptes dudit exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes tels qu'ils lui ont été présentés qui se soldent par profit net comptable de 367 719,33euros.

L'associé unique, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à la somme de 363 015 Euros ainsi qu'à l'impôt théorique correspondant ressortant à la somme de 96 199 Euros.

L'associé unique, donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Il donne également quitus au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2022 et des comptes dudit exercice, approuve l'affectation de la totalité du profit, soit 367 719,33 euros au report à nouveau qui compte tenu d'un montant antérieur de <7.894.851> avant la recapitalisation qui a eu lieu en septembre pour rétablir le rapport prévu par la loi entre capital social et capitaux propres de 2 032 461€ et s'apportant maintenant à <5 862 390€> sera ainsi porté à <5 494 671€>.

En outre conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

#### **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, Président.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associé Unique,

Constate que la version des statuts déposées au greffe est complète,

#### **CINQUIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

#### **SIXIEME DECISION**

L'associé unique, renouvelle le mandat de CAC à la société PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks - Atrium 10.1, 10, place de la Joliette - CS 81525, 13567 Marseille Cedex 02.



Le Président  
Rakon UK Holdings Limited  
Représentée par Sinan ALTUG

**RAKON FRANCE SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 14.827.067,80 euros  
Siège social : 2, Rue R. KELLER 10150 Pont Sainte Marie

415 291 244 R.C.S. Troyes

(la « **Société** »)

## **RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2022**

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons convoqué afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

### 1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### 1.1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires de Rakon France sur douze mois s'élève à 20 717 KEUR contre 29 116 KEUR sur l'exercice précédent.

Le niveau d'activité de Rakon France est inférieur de celui de l'année précédente du fait du changement de modèle de gestion de la « Business Unit » TELECOM qui a vu transférer toute la partie opérationnelle (notamment la facturation du matériel vendu) à Rakon INDE.

Suite à ce changement la BU est devenue un centre de coût et tous les frais R&D seront dorénavant refacturées à la maison mère. De la même façon des royalties sur la propriété intellectuelle (Know-How) fournie à Rakon INDE sera facturé (pourcentage des ventes), selon un contrat qui a été signé entre Rakon NZL et Rakon FR. Donc la BU telecom reste liée à l'activité de Rakon Inde et de sa capacité à fournir les nouveaux produits. Actuellement le déploiement de la 5G a été soutenu et a donné des ventes en croissance mais elles ont été limitées par les approvisionnements spécifiques micro-contrôleurs et mémoires EEPROM. Les efforts de développement de l'année ont été focalisés sur la 5G , mais aussi la recherche 6G et l'adaptation de produits existants au marché de l'ORAN (Open Remote Acces Network).

L'activité Hirel affiche une décroissance d'activité de -11,0% par rapport au budget, qui est principalement liée à un chiffre d'affaires inférieur à la prévision Pour le segment oscillateur Spatiaux et oscillateur défense à ondes de surface. Le marché des oscillateurs spatiaux n'est pas en baisse mais vient d'une organisation dans le temps des projets. La part oscillateur à ondes de surface a souffert d'une baisse significative des commandes militaires et de retard de RD vendue.

Au final, l'activité de Rakon France affiche donc une croissance de 3,92% par rapport au budget dû au fait que le nouveau modèle de gestion de la BU TELECOM a démarré avec un retard de 8 mois permettant de générer un revenu de 8 128K€ (6 160K€ de ventes + refacturation RD pour 1 468K€ et royalties pour 500K€).

### 1.2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2023, l'activité Telecom ne sera plus portée que par la RD produite et les royalties le tout devant être au moins à l'équilibre.

La business unit Hi-Rel, quant à elle, prévoit un chiffre d'affaires à 12,9 MEUR portée par de fortes commandes militaire pour les lignes oscillateurs à ondes de surface et de volume. La partie spatiale est elle aussi soutenue par une demande importante suite aux besoin de lancements de satellites commerciaux et militaires du fait du rattrapage des lancements ratés à cause de la pandémie covid et du transfert des lancements du territoire Russes vers les bases occidentales. Le marché new space pourraient fortement augmenter la charge pour des équipements en année fiscale 2024. Ces marchés sont en cours d'exploration commerciale et RD.

### 1.3. Événements importants survenus au cours de l'exercice

L'exercice 2021-2022 a surtout été marqué par les éléments suivants :

LA covid 19 n'a pas eu d'impacts significatif sur cette année, la guerre a eu un impact de prise de commandes pour des radars militaires avec des achats à anticiper pour des livraisons de FY23.

Il n'y a pas eu des conséquences importantes à des restructurations, la gestion de la liquidité a été toujours stable, les perspectives de retour à un niveau normal d'activité sont prévues pour la FY23.

La Société a conclu un contrat de prêt d'un montant total de 3.500.000 euros en FY21, accordé par la banque Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre du dispositif de prêts garantis par l'Etat, mise en place dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 par la

loi du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020, complétée par un arrêté du même jour et a choisi de reporter le remboursement d'un an contre paiement des intérêts pour la période reportée. Le paiement du capital et des intérêts commence en Juillet 2022 .

#### 1.4. Activité de recherche et développement

La société Rakon France a engagé des dépenses de R&D pour un montant de <1 451> KEUR au cours de l'exercice 2021-2022 compte tenu d'une capitalisation à hauteur de <761> KEUR, en régression par rapport à l'exercice précédent (2 559 KEUR) .

Concernant les développements de plateformes RK406 - new space qualifications inscrites à l'actif de l'entreprise les dépenses sur l'exercice ont été de 39 KEUR.

#### 1.5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

#### 1.6. Prêts consentis

Néant

#### 1.7. Filiales et participations

La Société est détenue à 100% par la société de droit anglais Rakon UK Holdings Limited.

La Société ne détient aucune participation.

### 2. Affectation du résultat

#### 2.1. Examen des comptes et résultats

Revue globale de l'exercice

Au cours de l'exercice du 01 avril 2021 au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 20 717 K€ contre 29 116 K€ euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 742 K€ euros contre 5.278 K€ euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 130 K€ euros contre 2.313K€ euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 91 (90,7 EQT) salariés contre 91 salariés au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 23 165 K€ contre 34 587 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte <534 K€> contre <4 413 K€> au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à une perte <360 K€>.

Après prise en compte :

.du résultat financier dû principalement aux différences de change de <174K€> euros et du résultat exceptionnel dû principalement à la reprise de provision relative à une restructuration pour un montant de 100 K€.

Compte tenu, en particulier, du produit d'impôt issu du Crédit impôt recherche pour un montant de 628 K€ euros, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 se solde par un profit de <368 K€>.

## 2.2. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un profit de 368K€.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation de la totalité du profit, soit 368K€ au report à nouveau, qui compte tenu d'un montant antérieur de <7 895K€> avant la recapitalisation qui a eu lieu en septembre pour rétablir le rapport prévu par la loi entre capital social et capitaux propres de 2 032K€ et s'apportant maintenant à <5 862K€> sera ainsi porté à <5 495K€>.

## 2.3. Rappel des distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## 2.4. Informations sur le solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 I alinéa I et D.441-4 du Code de commerce, nous vous Informons que le solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture de l'exercice est présenté en annexe du présent rapport.

## 2.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à la somme de 363 K€ euros ainsi que l'impôt théorique correspondant ressortant à la somme de 96K€ euros.

Nous vous demandons par ailleurs de prendre acte qu'il n'existe plus de convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les résolutions que nous soumettons à votre approbation correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément, que vous voudrez bien donner quitus au Président de l'exécution de son mandat et au Commissaire aux comptes quitus de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022.

Pont Ste Marie, le 27-07-2022

Rakon UK Holdings Limited

Représentée par Sinan ALTUG

**ANNEXE et INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS**

Le tableau concernant les dettes reflète la balance âgée par date d'échéance, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du code de commerce.

En moyenne l'échéance concordée est de 30jj.

Dettes fournisseurs		31/03/2022					
		Article D. 4411.					
		Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (121 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement							
Montant total des							
Factures concernées TTC		- 928 063,57	- 248 605,60	159 654,80	7 628,64	249 442,90	- 2 046,58
		Avoir reçu RIRnde			Avoir reçu RIRnde		
Pourcentage du							
Montant total des achats de l'exercice TTC		121,80%	32,63%	-20,95%	-1,00%	-32,74%	0,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses							
Montant total des factures exclues HT, ou TTC							
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)							
Délais de paiement délais contractuels utilisés pour le délai légal 30 jours		délai contractuel					
Calcul des retards de paiement		délais légaux 30 jours					

La différence entre le solde des dettes fournisseurs présenté dans les Comptes annuels et la balance âgée ci-dessus est principalement due aux provisions des charges à payer et factures à recevoir non incluses.

Créances clients

31/03/2022 Article D. 4411. - 1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (121 jour et plus)
--------------------	--------------	---------------	---------------	------------------	--------------------------

(A) tranches de retard de paiement

Montant total des Factures concernées TTC	2 243 348.73	929 524.81	129 149.80	8 745.46	-179 301.94	-971 159.76
					avances clients reçues	avances clients reçues
Pourcentage du Montant total de la CA de l'exercice TTC	103.84%	43.03%	5.98%	0.40%	-8.30%	-44.95%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses

Montant total des factures exclues H.T. ou TTC

(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 d'ii Code de Commerce)

Délais de paiement délais contractuels utilisés pour le délais légaux 30 jours	délai contractuel
Calcul des retards de paiement	délais légaux

**Rakon France SAS**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 mars 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 mars 2022)**

A l'associé unique  
**Rakon France SAS**  
2 rue Robert Keller  
10150 Pont-Sainte Marie

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAKON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » inclut dans la note « 1. Principes comptables mis en œuvre » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère Rakon Limited justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 28 juillet 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Prévost  
Associé